

MODALITES DE PRÊT TAPIS DE LECTURE

Conditions de prêt :

- **avoir suivi la formation** sur l'animation avec un tapis de lecture, à Cadenet ou à Sorgues.
- **Prêt de 1 mois** (transactions de prêt/retour inclus et, éventuellement, nettoyage à la charge de la BDP), **en passant par** le biais de la **bibliothèque de votre commune**.
Exception : La Crèche du Conseil Départemental et les RAM
- **Signaler au plus vite les dégradations** sur le tapis (lavage ou couture à prévoir) et sur les ouvrages (pour remplacement).
- Remplir **la fiche de suivi** du tapis (fiche à dupliquer, SVP).
- Joindre, si possible, les scénarios détaillés et photos éventuellement.

Contraintes :

Etant donné la grande rotation des tapis, il est difficile de mettre en place une livraison.

Il faut **venir les récupérer au SLL 84 à Sorgues**.

Cependant, pour les communes dépendant du secteur de Cadenet, les tapis seront acheminés jusqu'à l'annexe du SLL à Cadenet.

- Nous demandons **une grande vigilance sur la date de retour** des tapis, qui tient compte des manipulations de retour et de prêt ainsi qu'un éventuel nettoyage : tout retard pénalisait la structure suivante.

Lavage :

- **Uniquement à la charge du Service Livre et Lecture.**
- Signaler à son retour, si le tapis nécessite un nettoyage ou un entretien particulier.